

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 MARS 2021

1. Vérification du quorum

Absents excusés : Mme Gwendoline LEHMANN, Mme Madeleine CHABANOLLE,
M. Jacques GARCIA

Pouvoirs : Mme Gwendoline LEHMANN à M. Bruno DUFAURE de CITRES
Mme Madeleine CHABANOLLE à M. Frédéric LARGERON
M. Jacques GARCIA à M. Bruno DUFAURE de CITRES

2. Nomination du secrétaire de séance

Pascal POINAS

3. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 04 février 2021

Bruno MOULIN trouve le procès-verbal beaucoup moins précis que le précédent.

18 voix pour
5 abstentions

4. Lecture des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

- Etude technique et suivi des travaux : changement du système de chauffage de la Piscine : SYMBIEAU TECH (5 900.00 € H.T.)
- Travaux bacs à douche dans sanitaires 1 et 2 Camping : SERHOCHIAN-BOUARD (3 371.83 € H.T.)
- Travaux étanchéité de 3 velux dans sanitaires 1 et 2 Camping : SERHOCHIAN-BOUARD (1 691.94 € H.T. x 2 = 3 383.88 € H.T.)
- Tronçonneuse Stihl : ROMAIN RASCLE MOTOCULTURE (307.50 € H.T.)

5. Approbation des Comptes de Gestion 2020 établis par Madame la Trésorière

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les Comptes de Gestion 2020 établis par Madame la Trésorière, ils sont égaux aux centimes près aux Comptes Administratifs qui sont votés dans la question suivante :

- Budget Commune : **Adopté à l'unanimité**
- Budget Camping : **Adopté à l'unanimité**
- Budget Lotissement : **Adopté à l'unanimité**

6. Vote des Comptes Administratifs 2020

Emmanuel SALGADO précise que les membres du Conseil Municipal ont eu connaissance des Comptes Administratifs avant la réunion.

M. le Maire présente les Comptes Administratifs par chapitre pour la section de fonctionnement et par article et par opération pour la section d'investissement.

- *Budget Commune* :

Julie TARERAT demande s'il y a des restes à réaliser concernant la section d'investissement sur l'année 2020. Isabelle DAMON répondra après vérification.

Julie TARERAT demande des explications sur le transfert du budget de l'eau à la Communauté de Communes « Loire-Semène ». Isabelle DAMON donne réponse.

- *Budget Camping* :

Emmanuel SALGADO précise qu'il faut être vigilant pour l'année 2021 avec une année pleine et entière si la situation sanitaire le permet.

- *Budget Lotissement* :

Emmanuel SAGALDO précise que des compromis de vente ont été signés pour les deux derniers lots du Lotissement. Une fois ces deux lots vendus, il en ressortira un résultat positif pour lequel M. le Maire proposera ensuite d'en affecter une partie à l'amélioration du quartier.

Julia TOUYARD met au vote les Comptes Administratifs 2020 :

- Budget Commune : **Adopté à l'unanimité.**
- Budget Camping : **Adopté à l'unanimité.**
- Budget Lotissement : **Adopté à l'unanimité.**

Signature des documents budgétaires par les élus.

Emmanuel SALGADO remercie l'ensemble du Conseil Municipal pour la confiance qui lui est accordée.

7. Vote de l'affectation du résultat de fonctionnement 2020 : Budget Commune

Emmanuel SALGADO propose que le résultat de fonctionnement 2020 d'un montant de 812 836,36 € soit affecté en totalité en investissement, comme le prévoit la réglementation en cas de déficit d'investissement.

Adopté à l'unanimité.

8. Vote de l'affectation du résultat de fonctionnement 2020 : Budget Lotissement

Emmanuel SALGADO propose que le résultat de fonctionnement 2020 d'un montant de 127 138.45 € soit affecté en partie en investissement pour 82 138.45 € et en partie en fonctionnement pour 45 000 €.

Adopté à l'unanimité .

9. Renouvellement de la ligne de trésorerie pour le Budget Commune

Emmanuel SALGADO propose au Conseil Municipal de renouveler la ligne de trésorerie contractée pour le Budget de la Commune d'un montant de 450 000 €.

Rappel des conditions de la ligne de trésorerie actuelle du Budget Commune :

Etablissement bancaire : Caisse d'Epargne

Montant : 450 000 €

Echéance : 17/04/2021

Taux fixe : 0.99 %

Commission de non-utilisation : 0.25 %

Frais de dossier : 0.20 %

M. le Maire précise que la Commune doit avoir des liquidités pour pouvoir payer des imprévus.

La Caisse d'Epargne propose les mêmes conditions pour le renouvellement de la ligne. Le taux actuel est très intéressant et Mr le maire indique qu'il serait dommage de ne pas en profiter.

Adopté à l'unanimité.

10. Avenant au marché pour les travaux de « Réhabilitation de la Halle »

L'ATELIER 2AI, Maître d'œuvre, propose un avenant pour le chantier concernant la réhabilitation de la Halle pour le lot 4 : Menuiseries extérieures alu (Entreprise Ami-Bois) pour un montant de 21 048.00 € H.T.

Nouveau montant du marché du lot 4 : 79 118.00 € HT. comprenant :

Marché de base : 58 070.00 € H.T.

Avenant N°1 : 21 048.00 € H.T.

Dominique DURIEU donne des précisions techniques sur les coûts supplémentaires des travaux, concernant les arches et le rajout de deux portes supplémentaires.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter l'Avenant N°1 pour le lot 4 pour un montant de 21 048.00 € H.T.

Adopté à l'unanimité.

11. Intégration de la Commune au programme « Petites Villes de Demain »

L'Etat a lancé un dispositif de revitalisation des centres-bourgs. Le programme « Petites Villes de Demain » est un nouveau programme de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires.

Ce programme de six ans vise à donner aux élus des Communes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation des centres-bourgs.

Les trois centralités du territoire que sont Aurec sur Loire, Saint Didier en Velay et Saint Just Malmont ont été sélectionnées dans le cadre d'une candidature groupée de la Communauté de Communes « Loire-Semène » au programme national « Petites Villes de Demain ».

La Communauté de Communes « Loire-Semène », les Communes d'Aurec sur Loire, Saint-Didier en Velay et Saint Just Malmont lauréates du programme « Petites Villes de Demain » sont amenées à formaliser leur labélisation en élaborant une convention d'adhésion traduisant leur volonté de mener une stratégie de revitalisation du territoire.

Parallèlement, la Communauté de Communes « Loire-Semène » en lien avec les sept Communes lance une étude centre-bourg afin de mener une réflexion globale sur ces espaces, leur définition, leur fonctionnement, leur dysfonctionnement en objectivant les choses et en adoptant une approche transversale : foncière/immobilière, habitat, activités économiques, mobilité, aménagement urbain, patrimoniale et architecturale, ...

Les conclusions de cette étude permettront de définir et valider un projet de territoire partagé en matière de revitalisation sur les prochaines années et ainsi abonder les conventions d'adhésion et cadre.

La convention d'adhésion a pour objectif :

- d'acter l'engagement commun de la Commune, de son E.P.C.I. et des principaux partenaires (Etat, Agences de l'Etat, BDT et Collectivités locales) dans le projet de revitalisation,
- d'indiquer le principe d'organisation de l'équipe projet locale et les moyens dédiés par la Commune et son E.P.C.I.

La signature de la convention d'adhésion permet de bénéficier des premières aides et d'engager l'élaboration du projet de territoire, à travers :

- Le déclenchement des co-financements du poste de chef de projet,
- Le financement de missions d'Assistance à Management de Projet (si le besoin a été identifié),
- La mobilisation d'études et expertises nécessaires pour consolider le diagnostic, l'ambition stratégique et le plan d'actions,
- L'accès au réseau professionnel étendu (formations, guides, etc.).

Martine GINET donne toutes les explications nécessaires concernant ce dossier qui a été évoqué lors de la campagne électorale.

« Petites villes de demain » est un programme sur 6 ans qui permettra, entre autre, de lutter contre les logements vacants.

M. le Maire propose au Conseil Municipal :

- De confirmer le souhait de la Commune d'intégrer le programme « Petites Villes de Demain »,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain ».

Adopté à l'unanimité .

12. Convention avec « Loire Profession Sport » pour le recrutement du personnel de surveillance de la Piscine saison 2021

Emmanuel SALGADO propose au Conseil Municipal de confier à « Loire Profession Sport » le recrutement et la gestion du personnel de surveillance de la Piscine pour la saison 2021.

Rappel des tarifs 2020 :

- Adhésion à LPS : 30 €
- Personnel titulaire du BEESAN ou du BPJEPS AAN : 22.20 €/h, frais de gestion compris
- Personnel titulaire du BNSSA : 18.90 €/h, frais de gestion compris

Proposition pour les tarifs 2021 :

- Adhésion à LPS : 30 €
- Personnel titulaire du BEESAN ou du BPJEPS AAN : 22.50 €/h, frais de gestion compris
- Personnel titulaire du BNSSA : 19.60 €/h, frais de gestion compris

M. le Maire espère que les conditions sanitaires vont s'améliorer pour pouvoir ouvrir la piscine pour la saison estivale 2021.

Adopté à l'unanimité.

13. Modification de la régie de recettes « Piscine »

Emmanuel SALGADO propose au Conseil Municipal de modifier la régie de recettes de la Piscine sur deux points :

- Augmentation du fonds de caisse de 500 € à 800 €
- Instauration d'un mode de paiement supplémentaire : Carte Bleue (Nécessité d'ouvrir un compte DFT).

Adopté à l'unanimité.

14. Questions diverses

- Bruno DUFAURE DE CITRES fait un point sur la Fête des Associations qui aura lieu le samedi 26 juin 2021.

60 Associations ont été contactées, 30 ont répondu dont 25 de façon positive.

- Marylène MANCINI donne des informations sur la campagne vaccinale :
Au 15 Février 2021, la Haute-Loire était le premier département avec plus de 35 % des personnes de plus de 75 ans vaccinées.
A St Didier, à ce jour, 239 personnes ont été recensées, 54 ont demandé un transport, 76 ont été appelées et 4 ont eu un rendez-vous.

Concernant L'EHPAD, 80 résidents ont été vaccinés, ainsi que 50 % du personnel environ.

- Francois PAULLENARD informe que le Printemps des Couleurs initialement prévu du 22 au 28 mars est annulé.
A la place de cet événement la Commission « Communication et culture » organise un jeu concours qui permettra de représenter la Halle de différentes manières, manuellement sans utilisation du numérique .

- Bruno MOULIN a posé plusieurs questions par écrit à Emmanuel SALGADO auquel ce dernier a répondu par écrit.
Malgré cela, Bruno MOULIN veut savoir ou en est le projet de réhabilitation de l'espace Régis Vidal.
Emmanuel SALGADO répond que le projet va se discuter en 2021 pour se construire en 2022.
M. le Maire précise que le plan de mandat sera bientôt présenté.

- Frédéric LARGERON demande des précisions sur l'évolution actuelle du traitement des déchets au niveau du SICTOM.
Christian BLACHON répond par une présentation du SICTOM ainsi que les orientations futures débattues en commission communautaire.

Emmanuel SALGADO précise que l'on se retrouve face à une situation pressante pour la collecte des déchets .

- Sylvie MARCOUX pose une question sur le devenir du Conseil Municipal des Adolescents .
Agnès BESSETTE précise que ces jeunes ne sont pas oubliés. Une solution est cherchée pour les réunir.

-Emmanuel SALGADO informe le Conseil Municipal du recrutement en CDD de Madame Clémence THIOLIER, Adjoint Administratif, à compter du 15 février 2021 pour une durée de 6 mois.

Fin du conseil à 21 h 55.

Le Maire,

E. SALGADO.